

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

Présents : BRET Sandrine ; JEGOU Jean-Luc ; SCHMITT Sophie ; LOUETTE Julien ; LOISIER Valéry ; COCHET Michel ; DINET Juliane ; HUGUENIN Catherine

Absents excusés: FORESTIER Florence ; HAUCHARD Hélène (Pouvoir à LOUETTE Julien) ; COCHARD Nicolas (Pouvoir à JEGOU Jean-Luc)

Absents : Néant

Secrétaire : JEGOU Jean-Luc

Vous trouverez le coupon-réponse pour les ayants-droits à l'affouage en dernière page de ce compte rendu. Merci aux personnes concernées de le compléter et de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie pour le samedi 24 octobre dernier délai

PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les problèmes de nuisances sonores dues aux aboiements des chiens, ont été à nouveau discutés en séance du conseil municipal.

Si certains colliers pour chiens sont désormais interdits par la loi, il existerait des solutions alternatives comme des colliers à ultra-sons, des colliers envoyant un jet d'eau et également des systèmes de pulvérisation d'eau autour d'un chenil, qui seraient adaptés aux périodes de fortes chaleurs.

Dans les derniers mois, la gendarmerie de Saulieu a été sollicitée par des habitants de Saint-Germain-de-Modéon dans différents hameaux pour ce type de nuisances sonores. Le maire a également contacté la gendarmerie de Saulieu pour confirmer le problème.

Lorsque toutes les tentatives amiables sont épuisées, la procédure destinée à appuyer d'éventuelles plaintes consiste notamment à produire des enregistrements sonores permettant d'apprécier l'intensité des nuisances, leur durée, leur fréquence, les dates et heures où elles sont survenues.

Elle permet aux services de gendarmerie d'identifier et de valider la réalité des nuisances, indépendamment de toute autre considération.

DEVIS POUR CRÉATION D'UN ESCALIER POUR SÉCURISER LE CHEMINEMENT PIÉTON D'ACCES A LA SALLE DU RDC DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise PONZO, d'un montant de 3816,47€ HT, 4579,76 € TTC, pour création d'un escalier, visant à sécuriser le cheminement piéton permettant l'accès à la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne école.

DEVIS POUR TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE BORNE FORAINE ET INSTALLATION D'UNE MINUTERIE POUR L'ÉCLAIRAGE DES LAMPADAIRES DU PARKING DU CIMETIERE (INDÉPENDANTS DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise DEPELEC, d'un montant de 2186,22€ HT, 2623,46 € TTC, pour finalisation des travaux de mise en service de la borne foraine extérieure (y compris passage consuel) ainsi que des travaux de mise en place d'une minuterie pour les 2 lampes extérieures du parking du cimetière (339,22€ HT).

POINT DES TRAVAUX DE FINALISATION A L'ANCIENNE ÉCOLE ET MISE EN LOCATION DU LOGEMENT A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2027

Au 25 septembre 2026, les travaux restant à finaliser étaient les suivants :

- *Travaux de création d'un escalier extérieur pour accès sécurisé à la salle du rez-de-chaussée*
- *Pose du revêtement dans le hall d'accès au logement du 1^{er} étage*
- *Mise en peinture imperméabilisée des tablettes des 7 fenêtres de la salle*
- *Intervention du plombier sur le réseau d'eau du logement*
- *Passage du consuel, mise en service et test du matériel électrique*
- *Pose du poêle à granulés dans le logement*
- *Création et peinture d'un volet en bois pour la lucarne donnant sur la façade sud du bâtiment*
- *Nettoyage du chantier*

Par ailleurs, le conseil municipal décide de la mise en location du logement du 1^{er} étage de l'ancienne école à partir du 1^{er} janvier 2027.

Une annonce sera diffusée dans les prochains jours précisant les caractéristiques du logement, ses performances énergétiques et son loyer d'ores et déjà fixé à 450€ mensuel hors charges.

DEVIS DU SICECO POUR MISE EN PLACE D'UN LAMPADAIRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU BOURG D'AMONT A SAINT-GERMAIN-DU-HAUT SUR UN PARCOURS DE CHEMINEMENT SCOLAIRE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du SICECO pour la mise en place d'un lampadaire d'éclairage public rue du Bourg d'amont à Saint-Germain-du-Haut sur un parcours de cheminement scolaire jusqu'à l'abribus du hameau.

Le coût total des travaux s'élève à 823,05€.

Le montant à la charge de la collectivité s'élève à 411,77€.

Compte-tenu du montant, le conseil municipal ne sollicitera pas un échelonnement du coût des travaux dans le cadre de la procédure de fonds de concours.

DEVIS POUR MISE EN PLACE D'UN SECOND TROMPE L'ŒIL AU 2^{ÈME} ETAGE DE L'ANCIENNE ÉCOLE SUR LA FACADE DONNANT SUR LA VOIE DÉPARTEMENTALE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Auxois-Création d'un montant de 343,75€ HT, 412, 50€ TTC pour réalisation d'un second trompe l'œil au 1^{er} étage de l'ancienne école sur la façade donnant sur la voie départementale.

VALIDATION DE LA LISTE DÉFINITIVE DES AFFOUAGISTES AYANTS-DROITS CAMPAGNE 2026/2027

Le conseil municipal dresse définitive la liste des affouagistes ayants droits comme suit :

LISTE DES AFFOUAGISTES 2026/2027 AYANTS-DROITS

SAINT GERMAIN DE MODEON :

CORDIN Bernard
COCHARD Nicolas
ASSIER ARDIET David
VERRIER-COMPAIN
GUENEAU Hubert
GUILLEMARD Gérard
BUTEAU Chantal
DE OLIVEIRA Yannick
COCHET-MARTEL Michel
GUYOT Harmony
LEFLANCHEC Saïd
DUBOIS Emmanuelle

CHOQUET Valérie
CHOQUET Eliane
CHOQUET Pascal
BINET Michèle
AILLOT Jérémy
CHALOCHET Régis
GIRAUD Colette
LANNES Guillaume
FOURNIER Claude
HERBY Maryse
GRABARZ Claude
COUFFIGNAL René

VERTICHEL (Famille)
AUBLET Annick
MAUCOURANT Alain
HERBY Maryse
DESCLOIX Christian
BUCCO Jacqueline
SALMON Stéphane

PAROT Daniel
AUDROIN Hervé
DIOGENE Jean Marc
LESNIEWSKA-CHOQUET Fabrice
LOISIER Monique
IDE Alyson
LESOEUR Florent

LE FRENE :

TESSON Robert
THONON Jean-Michel
GUERMONPREZ Adrien
BROCHOT Leslie
LOISIER Bernadette
PERROT Damien
LEMERCIER Suzanne
DOBY Jean-Paul

GUERMONPREZ Simon
COLAS Patrice
JOVET Ludovic
THIERY Joseph
CHOQUET Rolande
GUERMONPREZ Alexandre
CAUCHOIS Maud
JEGOU Jean-Luc

ROMANET – CHAMP AU BEAU :

RENAUD Jacky
COSTA Guy
COUVEINHES Mickaël
MARTIN Caroline
MAILLARD Emmanuel
PAVY Abel
LAFARGE Roberte
PELISSIER Jean Jacques
FICHOT Cédric
BACHELARD Emmanuel
SIAUVE Sébastien
TEISSEDRE Dominique
PREVOST Noël

LOISIER Arnaud
AMREIN Richard
HAUCHARD Hélène
LARY Philippe
BRULEY Loïc
BERNARD Philippe
PELLICIOLLI Daphné
JOUANNET Stéphane
COLIN Dominique
CANZIAN Richard
HUGUENIN Catherine
TISON Pascal

LE JARNOY :

COSTA Jacqueline
LOBRY Maryline

L'HÂTE :

ROBART Jérôme
BAUDRY Gaspard

CHAILLOT Christophe

NB : Quelques personnes ayants-droits ont demandé à la mairie de ne plus apparaître sur cette liste

Note générale :

À Saint-Germain-de-Modéon, l'affouage est gratuit. La gratuité de l'affouage reste très rare. Pour prétendre à l'affouage, les habitants de Saint-Germain-de-Modéon doivent justifier d'un domicile réel et fixe. La notion de « domicile réel et fixe » s'apprécie sur des critères :

- de durée d'occupation (des durées inférieures à cinq mois par an ont été estimées insuffisantes par la jurisprudence)***
- de préparation et de prise régulière de repas dans la résidence située sur le territoire de la commune.***

Précisions diverses :

- 1-Le bois de chauffage issu de l'affouage a vocation à être utilisé personnellement par l'affouagiste et non à être vendu.***
- 2-Il est rappelé que la personne titulaire d'une part d'affouage est entièrement responsable du respect des délais d'exploitation de la coupe même si elle en a confié l'exploitation à un tiers pour son compte.***
- 3-Afin d'éviter tout problème de communication et pour être certains de la bonne prise en compte de leur message, les affouagistes sont invités à faire part de toute question importante à Jean-Luc JEGOU, responsable des bois communaux.***

Le conseil municipal rappelle également l'existence d'une aide au chauffage pour les personnes en demande d'aide sociale ou familiale. Celle-ci consiste en l'attribution éventuelle d'une deuxième part d'affouage. Les demandes écrites motivées doivent être transmises en mairie avant le 15 octobre 2026.

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas instaurer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (T.V.L.H) à compter de l'exercice 2027.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil municipal charge le maire de lever certaines incohérences qui apparaissent au niveau de la taxe d'aménagement. Certains permis de construire (PC) et certaines déclarations de travaux (DT) apparaissent avoir été soumis à cette taxe et d'autres non.

Un contrôle va être effectué sur les PC et DT déposés dans les dernières années pour vérifier si les déclarations de fin de travaux, éléments déclencheurs de l'imposition à la taxe d'aménagement depuis 2022, ont bien été déposées en mairie. Le cas échéant, les dossiers encore ouverts seront régularisés.

BIEN SANS MAÎTRE CONSTITUÉ PAR LES PARCELLES AD28, AD31, AD32 SITUÉES AU 5, RUE DE LA ROCHE ET INCORPORÉES AU PATRIMOINE COMMUNAL EN 2025

Suite à l'incorporation au domaine communal des parcelles cadastrées AD28, AD31 et AD32 situées au 5, rue de la Roche à Saint-Germain-du-haut, le conseil municipal prend connaissance des estimations de valeur de ce bien communiquées par le service des domaines et les professionnels du marché immobilier local.

Le conseil municipal :

- *Décide de céder cette propriété au plus offrant sur la base d'un prix global de 8700 € qui correspond à la fourchette basse des estimations communiquées.*
- *Fixe le délai pour soumettre au 30 novembre 2026*
- *Donne la possibilité d'effectuer une offre pour une voire deux des trois parcelles*
- *Décide que la priorité sera donnée aux offres soumises par des riverains*

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur offre sous pli cacheté à Monsieur le Maire de Saint-Germain-de-Modéon, rue de Saint-Martin, Le Bas, 21530 Saint-Germain-de-Modéon avant le 30 novembre 2026.

Les offres transmises par messagerie électronique ne seront pas prises en considération.

ÉPICERIE PARTICIPATIVE : CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Compte-tenu du retard pris par les travaux de rénovation de l'ancienne école, le conseil municipal décide de débiter les démarches de sensibilisation et de communication en vue de la création d'une épicerie participative dans le courant du 4^{ème} trimestre 2026 pour un démarrage prévisionnel du projet au printemps 2027.

CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION JEUNESSE

Le conseil municipal,

- *décide de la création d'une commission jeunesse chargée de réfléchir, de proposer et de mettre en œuvre des animations, projets et tous types d'initiatives au bénéfice des jeunes du village.*
- *Fixe le nombre des membres de cette commission à 12 dont 6 membres extérieurs au conseil municipal*
- *Désigne comme membres les 6 conseillers municipaux suivants : DINET Juliane, LOUETTE Julien, HUGUENIN Catherine, BRET Sandrine, JEGOU Jean-Luc, LOISIER Valéry*
- *Désigne comme membres extérieurs au conseil municipal : IDE Alyson, SAVRY Althéa, PERROT Lucas, GUYOT Harmony, LOISIER Amélie, GAILLARD Sandrine*

Le budget dont dispose la commission est estimé à environ 3200 € par an et est constitué par des dons des élus. Il pourrait être complété par d'autres dons de particuliers.

FIXATION DU TARIF DU REPAS DES ANCIENS DU 11 OCTOBRE 2026 POUR LES PERSONNES DE MOINS DE 65 ANS OU EXTÉRIEURES A LA COMMUNE

Le Conseil municipal fixe le tarif du repas des anciens pour les personnes de moins de 65 ans et les personnes extérieures à la commune à 41 euros.

PROPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas donner suite à la proposition du conseil départemental de la Côte-d'Or en matière de cybersécurité*
- de mettre en place par ses soins les solutions évoquées en s'appuyant sur les compétences en interne d'élus de la collectivité.*

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE SAINT-GERMAIN-DE-MODEON DU 21 JANVIER 2027 AU 21 FÉVRIER 2027

Le recensement de la population de Saint-Germain-de-Modéon est prévu du 21 janvier 2027 au 21 février 2027. Dans ce cadre, le superviseur de l'INSEE a été contacté afin d'identifier un ou plusieurs agents recenseurs expérimentés, résidant dans notre secteur.

Une autre solution, proposée par les services de la Poste existe, mais son coût apparaît très élevé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

FONCTIONNEMENT DU COMPTE FACEBOOK DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

Suite aux remarques des habitants reçues en mairie à propos du fonctionnement du compte Facebook, la Municipalité précise que le suivi du compte Facebook de la commune a été confié par délégation spéciale du conseil municipal à Mesdames Juliane DINET et Catherine HUGUENIN, conseillères municipales, lors de la séance d'installation du 20 mars 2026.

Dans ce cadre, toutes les demandes d'insertion de texte ou de contenu sur le compte Facebook de la commune doivent leur être soumises au préalable avant diffusion.

Le Maire est chargé par le Conseil municipal de rechercher une solution afin que les conseillères municipales mandatées puissent assurer pleinement la mission d'administration du compte qui leur a été confiée.

FACTURE EDF BRANCHEMENT PROVISOIRE FÊTE PATRONALE

Chaque année, à l'occasion de la fête patronale, la Municipalité sollicite les services d'ENEDIS pour réaliser un branchement provisoire, et emprunte un coffret électrique à une entreprise des environs afin d'alimenter en électricité le vide-greniers de la fête patronale organisé par l'association « Amicale de Saint-Germain ».

Le maire informe le conseil municipal qu'une remise ramenant le montant de la facture à une somme de 150€ avait pu être obtenue en 2025.

En revanche, cette même faveur n'a pas été accordée cette année par EDF.

La facture acquittée par la commune s'élève à 355,92€.

VENTE D'UNE PARCELLE DE DOUGLAS PAR LA SAFER

Le maire informe le conseil municipal de la vente par la SAFER de trois parcelles en plantation de douglas dans le secteur du lieu-dit « La come à l'âne », non loin du hameau du Frêne, d'une surface totale de 2ha 05a 73ca pour un prix total de 36000€.

La commune ne souhaite pas se positionner sur cette vente.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Suite à la question d'une élue, le maire revient sur le fonctionnement de la CCID appelée à se réunir environ une fois par an et pour laquelle des commissaires titulaires et des commissaires suppléants ont récemment été désignés par la Direction des Finances publiques de Côte-d'Or.

LES RENDEZ-VOUS DU 4^{ème} TRIMESTRE 2026

- Repas des anciens de la commune le dimanche 11 octobre à 12h30
- Concours de belote le samedi 17 octobre à la salle des fêtes
- Randonnée nocturne de la Saint-Martin d'Hiver le samedi 7 novembre
- Pose de la décoration extérieure de la commune pour les fêtes de fin d'année
Rendez-vous le samedi 28 novembre à 14h30 devant la Mairie.
- Repas animé du téléthon le dimanche 6 décembre à midi à la salle des fêtes
- Marché de Noël dimanche 13 décembre de 13h30 à 17h30 à la salle des fêtes
(Ouvert aux exposants d'articles et de produits de Noël, aux auteurs...)
- Goûter de Noël le dimanche 20 décembre après-midi à la salle des fêtes.
Le Père Noël distribuera les cadeaux de Noël aux jeunes à cette occasion.

VISITE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LE 19 OCTOBRE

La prochaine visite de maintenance de l'éclairage public aura lieu lundi 19 octobre 2026.

Merci aux personnes ayant identifié un quelconque problème d'éclairage public dans le village de bien vouloir le signaler en Mairie.

COUPON – RÉPONSE POUR LES AFFOUAGES

A découper et à retourner en Mairie pour le samedi 24 octobre 2026

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

LIEU (HAMEAU) DE DOMICILE :

.....

Souhaite bénéficier de ma part d'affouage en ma qualité d'ayant droit pour la campagne 2026/2027 (1):

OUI

NON

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile